

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

02

2024

13

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 14 mars 2024
Convocation du : 07 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 15
Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Etat annuel des indemnités perçues par les membres du Conseil Municipal

Présents : Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Lionel Chevrolat, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Elodie BreLOT, Sébastien Renevier, Anne Le Guyader, Nathalie Thimel-Blanchoz, Harris Reneman, Philippe Casamayor.

Représentés :

Catherine Barcellino a donné procuration à Sergio Mancini
Valérie Berger a donné procuration à Caroline Terrier
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Véronique Cortinovis
Gilbert DebarD a donné procuration à Joël Aubernon
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet
Patrick Tholon a donné procuration à Annick Pantel
Jean-Pierre Cottaz a donné procuration à Nathalie Thimel-Blanchoz

Absents :

Franck Longin, Sophie Gaguin, Anne-Sophie Rampon, Bertrand Vermorel, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance :

Elodie BreLOT.

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a complété le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par un nouvel article L2123-24-1-1, pour les communes, qui précise que, chaque année, doit être établi « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein ». La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) a apporté les précisions sur l'interprétation de ces nouvelles dispositions et précise que cet état doit mentionner les indemnités de toute nature, perçues au titre du mandat municipal, de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, PETR et de toute société d'économie mixte ou société publique locale.

Dans cette liste, les élus de Beynost qui perçoivent des indemnités, n'en perçoivent qu'au titre de leur mandat municipal, ainsi qu'il suit, sans majoration. Cet état retrace les indemnités de l'année 2023 :

Fonctions	Noms, prénoms	Période	Taux appliqués	Montants mensuels bruts	Montant annuel
Maire	TERRIER Caroline	01/01/2023 au 31/12/2023	55%	2 247,25	26 767,74
Adjoint Urbanisme	AUBERNON Joël	01/01/2023 au 31/12/2023	22%	898,90	10 707,06
Adjoint Scolaire	CAILLET Sylvie	01/01/2023 au 31/12/2023	22%	898,90	10 707,06
Adjoint Jeunesse Sport	CHEVROLAT Lionel	01/01/2023 au 25/10/2023	11%	442,80	4 454,60
Adjoint Travaux	CHEVROLAT Lionel	26/10/2023 au 31/12/2023	22%	898,90	1 872,71
Adjoint CCAS/Petite Enfance	CORTINOVIS Véronique	01/01/2023 au 31/12/2023	22%	898,90	10 707,06
Adjoint Communication	MACIOCIA Annie	01/01/2023 au 31/12/2023	22%	898,90	10 707,06
Adjoint Finances	MAILLEZ Philippe	01/01/2023 au 31/12/2023	22%	898,90	10 707,06
Adjoint Sécurité et Voirie	MANCINI Sergio	01/01/2023 au 31/12/2023	22%	898,90	10 707,06
Conseiller Délégué	PANTEL Annick	01/01/2023 au 25/10/2023	5,50%	224,72	2 227,28
Adjoint Jeunesse Sport	PANTEL Annick	26/10/2023 au 31/12/2023	22%	898,90	1 910,17
Adjoint Travaux voirie	PEREZ Christine	01/01/2023 au 03.10.2023	22%	898,90	8 100,24
Conseiller Délégué	BRELOT Elodie	01/01/2023 au 25/10/2023	5,50%	224,72	2 197,32

Le Conseil Municipal, à l'issue de l'exposé,

PREND ACTE de l'état annuel des indemnités perçues par les membres du Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Caroline TERRIER,
Maire de Beynost